

5 septembre 2006

06.372

**Question Pierre Bonhôte** (question déposée avant 14h00)**Le Conseil d'Etat pour la privatisation des réseaux électriques?**

Le 5 juillet dernier, le Conseil d'Etat a répondu à une consultation de la CEATE du Conseil des Etats relative à la loi sur l'approvisionnement en électricité.

La proposition en consultation prévoit que le réseau national de transport – qui appartient déjà indirectement aux collectivités de droit public à hauteur de 80% via leurs participations dans les sociétés d'électricité d'importance nationale – soit transformé en société d'exploitation. Les actionnaires actuels des sociétés d'électricité d'importance nationale (soit tout d'abord les cantons et les communes) y disposeraient d'une participation directe majoritaire.

Le Conseil d'Etat a répondu en ces termes:

*Nous estimons qu'une position dominante en capital et en voix des cantons et des communes au sein de la société suisse d'exploitation n'est pas une mesure susceptible de garantir la sécurité de l'approvisionnement. Il faut plutôt viser l'ancrage de prescriptions légales claires ainsi que la mise en place d'un régulateur fort.*

Peut-il justifier cette prise de position? S'est-il borné à reprendre la prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie ou a-t-il mené sa propre réflexion sur un dossier aussi stratégique pour notre avenir énergétique?